

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 130 (1985)
Heft: 6

Artikel: L'École militaire II en Suisse romande
Autor: Reymond, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Ecole militaire II en Suisse romande

par le lieutenant Dominique Reymond

Au début d'août 1985, l'Ecole militaire II (Ec Mil II) séjournera en Suisse romande. La *RMS* souhaite profiter de cette occasion pour mieux faire connaître à ses lecteurs les écoles militaires de l'EPFZ et pour inviter les officiers romands à participer à certains cours de très haute qualité, donnés à Lausanne dans le cadre de l'enseignement à ces écoles.

Historique

Jusqu'au XV^e siècle, les victoires militaires n'étaient pas le fait d'une véritable instruction organisée. Bien plus, le soldat devait connaître son armement, savoir manier à la perfection sa lance ou sa hallebarde. L'expérience était acquise lors de jeux sportifs, de fêtes de tir et de rassemblements divers, durant lesquels on organisait des combats fictifs. Dès lors, il n'était pas indispensable d'exercer les troupes à une conduite collective du combat; il s'agissait plus d'être capable de déferler en une masse compacte sur l'ennemi.

Jusqu'à la fin du Moyen Age, les chefs militaires n'avaient pas besoin d'une formation scientifique, les batailles se gagnant surtout sur le plan tactique plutôt qu'opérationnel. En 1635, les jésuites, les premiers en Suisse, constatèrent que la guerre

n'était plus le fait de seuls artisans, mais était en passe de devenir une véritable science; la création d'un corps d'officiers intellectuellement fort qualifiés devenait nécessaire: l'art des fortifications est alors enseigné à Lucerne. En 1664, un Collegium mathematicum (plus tard rebaptisé Artillerie-Collegium) est fondé à Berne et, en 1684 à Zurich, une Feuerwerker-Gesellschaft voit le jour, avec le but de fournir à cette ville des artilleurs qualifiés. D'autres écoles furent par la suite ouvertes dans plusieurs villes, à l'initiative des cantons ou de milieux privés.

De nombreux officiers furent également envoyés en stage à l'étranger, d'autres pays (dont la France, l'Autriche-Hongrie et la Prusse) accordant une importance plus grande à l'enseignement militaire. Citons, à titre d'exemples, la création en France en 1794 de l'Ecole polytechnique et, en 1808, de l'Ecole spéciale de Saint-Cyr.

En octobre 1855, l'Ecole polytechnique ouvre ses portes à Zurich. Elle se compose alors de six sections. Une section militaire faisait défaut, le Conseil national, contre l'avis du Conseil fédéral et de la Société militaire suisse (l'actuelle SSO), s'étant rallié à l'argumentation de la Commission universitaire suisse qui demandait de cantonner cet enseignement à l'Ecole militaire fédérale de Thoun,

l'Ecole polytechnique devant se limiter au strict nécessaire. Toutefois, en dépit de ce refus, l'idée était née et se développa, malgré un nouvel échec en 1866. Le 26 octobre 1877, le Conseil fédéral décidait d'organiser à l'Ecole polytechnique des cours d'histoire de la guerre, de stratégie, de tactique, d'organisation et d'administration de l'armée, de fortifications, d'études des armes et de théorie du tir. En 1898, une section militaire indépendante fut créée; les officiers pouvaient alors y suivre des cours durant trois semestres et passer un examen final (tant les cours que l'examen final étaient facultatifs!). Une instruction scientifique militaire rudimentaire était ainsi dispensée.

Les responsables de l'époque n'accordaient toutefois pas une grande importance à la formation des officiers instructeurs. Reconnaissons à leur décharge que les généraux Dufour et Herzog n'étaient pas issus du corps des instructeurs, mais bénéficiaient d'une formation civile excellente. Le futur général Ulrich Wille revendiqua pourtant, avec une persévérance remarquable, durant plusieurs années, une formation de base pour les officiers instructeurs. Il enseigna lui-même à la section militaire de l'Ecole polytechnique fédérale dès 1903, section qu'il dirigea de 1909 à 1913.

Dans un article publié en 1907, U. Wille écrit: «L'instructeur doit être considéré et formé selon les mêmes critères que tout autre enseignant. Personne n'aurait à l'idée d'engager

quelqu'un comme enseignant, si celui-ci ne maîtrise pas plus et mieux son sujet que celui auquel il enseigne. Chez nous, on attend toutefois de l'instructeur qu'il acquière le savoir nécessaire par des études personnelles, non encouragées, non dirigées, non contrôlées, et les capacités nécessaires sans aucune instruction, par la seule et simple routine.» Pour le futur général, l'instructeur était, de par sa fonction, plus un enseignant – qui laisse l'officier de milice conduire sa troupe et ne se préoccupe que des cadres – que la réminiscence du chevalier d'antan, du meneur d'hommes qui partait à la bataille en tête de ses troupes, vu, connu et admiré de tous. U. Wille accordait donc une place au moins aussi importante à la psychologie militaire qu'à la tactique, à l'enseignement opératif ou à l'histoire de la guerre. Une conception encore parfaitement valable et appliquée en 1985.

L'article 113 de l'Organisation militaire de 1907 reconnut concrètement l'existence de la section militaire de l'EPFZ alors que, le 27 mars 1911, un arrêté et des directives du Conseil fédéral réglaient pour la première fois l'existence, la mission et l'organisation de cette section ainsi que les critères de choix des officiers instructeurs; ceux-ci devaient avoir subi avec succès une période d'essai de trois ans, durant laquelle ils devaient avoir suivi l'Ecole militaire de l'EPFZ (d'une durée de trois semestres, avec certificats délivrés à la fin de chaque semestre et à la fin de l'école)...

Signalons aussi que dès 1898 des cours furent organisés à l'intention des étudiants et du grand public. Ces cours subsistent aujourd'hui, dans les domaines de la politique de sécurité, de la pédagogie militaire et de la rhétorique, de l'histoire militaire suisse, de l'étude des forces armées (économie, technique), etc.

Le 10 juillet 1929, le Conseil fédéral édictait une ordonnance adaptée aux conditions de l'époque, notamment suite aux expériences faites durant la première guerre mondiale. Durant la deuxième guerre mondiale, de vives critiques s'élevèrent, mettant en doute l'efficacité de la formation dispensée à Zurich, l'Ecole militaire ayant dû être réduite à deux semestres, faute d'instructeurs. Le 26.10.54, une nouvelle ordonnance étendait la durée de l'Ecole militaire à douze mois, non compris une école préparatoire de deux semestres d'hiver, destinée aux candidats instructeurs sans formation universitaire achevée. Cette ordonnance prévoyait aussi des séjours à l'étranger, permettant l'analyse de combats sur place et développant le sens culturel des élèves.

Le 8.11.60, une ordonnance remplaçait celle de 1954, instituant l'organisation de trois écoles. Ce texte fut révisé en 1975 puis en 1981.

Organisation et mission

Les Ecoles militaires I, II et III sont organisées par la section des sciences militaires (section XI) de l'Ecole

polytechnique fédérale de Zurich. Le directeur des Ecoles militaires (en principe un officier général issu du corps des instructeurs) est nommé par le Conseil fédéral sur proposition du chef du DMF, après avoir pris l'avis du Conseil des EPF. Il est subordonné au chef de l'instruction et est chargé, entre autres missions, d'établir les programmes d'études et de les soumettre au chef de l'instruction pour approbation.

Le corps enseignant comprend des enseignants permanents (4) et non permanents, le directeur des Ec Mil, son of sup adjt et les cdt des écoles I et II, les professeurs de l'EPFZ et de l'EPFL qui enseignent également aux Ecoles militaires, un professeur de langues ainsi que d'autres personnes appelées régulièrement par le directeur à dispenser un enseignement. Actuellement, 12 div et br, 8 professeurs et plus de 25 chargés de cours (de l'administration, du corps des instructeurs et de l'économie privée) enseignent aux Ec Mil I et II.

L'Ecole militaire I

L'Ec Mil I a lieu au moins une fois par année. Elle dure six mois. En règle générale, les of instr la fréquentent alors qu'ils ont encore le statut d'employés (of sub ou cap pas encore nommés). Elle les prépare aux tâches qu'ils devront remplir en leur qualité de chefs de classe dans les écoles de sous-officiers et en tant qu'instructeurs d'unité dans les écoles de recrues. Elle leur inculque une formation de

base en psychologie, en pédagogie, dans les techniques militaires et en matière de commandement. D'autre part, elle améliore leur technique de travail et leurs aptitudes didactiques et développe leur connaissance des affaires publiques.

L'Ecole militaire II

L'Ec Mil II a lieu chaque année et dure douze mois, y compris un séjour de deux semaines à l'étranger. Les of instr la suivent après un à trois ans d'activité comme of instr, en général durant les premières années de grade de capitaine. Elle approfondit la formation donnée à l'Ec Mil I et prépare les of instr aux tâches qu'ils devront remplir dans les écoles d'officiers ou dans d'autres écoles et cours pour officiers. Elle élargit leurs connaissances militaires, développe leur culture générale, améliore leurs connaissances de la pédagogie, du commandement et des problèmes de la société.

L'Ecole militaire III

L'Ec Mil III a lieu chaque année et dure deux mois. Les of instr la fréquentent durant les dernières années de grade de major ou après avoir été promus au grade de lieutenant-colonel, soit après environ douze ans d'activité comme of instr. Elle leur permet de mettre à jour leurs connaissances générales, techniques et spéciales acquises dans certains domaines. Elle les prépare ainsi à l'activité qu'ils exerceront éventuellement en qualité

de commandant d'école ou dans l'administration militaire.

Il faut ici remarquer que les Ec Mil I et II forment un tout. Ce n'est qu'après avoir terminé avec succès l'Ec Mil II qu'un of instr aura la base théorique complète indispensable à l'accomplissement de sa nouvelle profession.

L'enseignement a lieu cinq jours par semaine à raison de quatre à six leçons par jour. Il se compose d'exposés, de conférences, de séminaires, de colloques et d'exercices. L'enseignement est sanctionné par des examens intermédiaires et un examen final (à l'Ec Mil II: deux jours d'examens finals, écrits et oraux). Les participants, à la fin de chaque école, sont qualifiés par le directeur sur la base de l'appréciation générale des cdt d'école, des notes obtenues lors des travaux en séminaires, des exercices didactiques et des examens. Ceux qui ont terminé l'Ec Mil II avec succès reçoivent en plus un certificat d'études signé par le chef du DMF et par le chef de l'instruction.

L'Ec Mil II et la langue française

La langue française est nettement sous-représentée aux Ec Mil. Ainsi, à l'Ec Mil I/85, sur 12 participants, un seul est Romand (cap Rebord, inf, Lausanne); sur les 20 élèves de l'Ec Mil II, on ne compte que deux Romands: le cap EMG Brovarone (ADCA, L'Auberson) et le cap Corminbœuf (TML, Rümligen). En prévision du séjour de l'Ec Mil II en Suisse romande, nous avons rencontré

ces deux of instr dans le courant d'avril 1985. Tous les deux estiment ainsi que les instructeurs qui habitent en Suisse romande rencontrent plus de difficultés que leurs collègues alémaniques. Et l'enseignement (sans porter de jugement définitif puisque les cours n'ont débuté qu'en janvier 1985)? Pour le cap Corminbœuf, «le Romand qui arrive à l'EPFZ sans de bonnes connaissances d'allemand doit s'attendre à rencontrer des difficultés supplémentaires. Toutefois, certains professeurs alémaniques font l'effort d'apporter des documents, voire de parler à 50% en français. Quelques enseignants sont des Romands. Il faut reconnaître que pour la minorité que nous sommes on se donne beaucoup de peine.» Le cap EMG Brovarone remarque, lui, que «nous pouvons, avec tous les professeurs, nous exprimer en français. Tous sont capables de nous répondre dans notre langue et nos travaux sont corrigés en français.»

Que pourrait-on améliorer? Les deux instr souhaiteraient un séjour prolongé des Ec Mil en Suisse romande, sans méconnaître les problèmes de programmes, de locaux, etc., qui surgiraient immanquablement. Un tel séjour apporterait sans nul doute beaucoup aussi aux participants alémaniques.

Quant aux programmes, le cap Corminbœuf souligne que «les programmes sont bien structurés et de bon niveau, indépendamment des petits désirs de chacun. L'élève de l'Ec Mil II est astreint à un travail intensif,

jumelé à un travail de séminaire. Il serait toutefois faux de vouloir comparer un élève de l'Ec Mil à un étudiant d'une université, puisque cette phase d'études est partie intégrante de notre profession.» Le cap EMG Brovarone estime, quant à lui, qu'«il n'y a rien à revendiquer; le programme correspond à l'attente des officiers instructeurs de toutes les armes, combattantes comme non combattantes».

Le séjour de l'Ec Mil II en Suisse romande

Le nombre des élèves romands, insuffisant par rapport au nombre d'Alémaniques, n'est pas dû aux Ec Mil, mais à la faible représentation francophone dans le corps des instructeurs, tous les instructeurs devant un jour ou l'autre fréquenter les cours de Zurich. Il serait donc faux de se livrer à un procès d'intention, d'autant plus que le directeur actuel des Ec Mil, en fonction depuis le 1^{er} janvier 1985, s'est déclaré favorable à une augmentation du nombre des Romands dans le corps enseignant. Encore faut-il trouver les personnes compétentes, prêtes à enseigner dans ces écoles.

D'autre part, il faut ici souligner les efforts faits par le directeur et par le cdt de l'Ec Mil II pour mettre sur pied, lors du séjour de cette école durant la première moitié d'août à Lausanne et à Chamblon, un programme qui permettra aux participants non seulement de se familiariser avec le système

Kompass (simulateur électronique de combat entre des formations de chars et des formations antichars, les deux camps bénéficiant d'un soutien d'artillerie; voir *RMS*, 7-8/83), d'exercer la planification et le commandement tactique dans l'attaque et de travailler, en séminaires, sur le combat interarmes, mais aussi de s'imprégner de l'histoire, de la tradition et de la situation militaire actuelle en Suisse romande.

Invitation aux officiers romands

Afin de permettre un contact direct entre les participants à l'Ec Mil II et les officiers romands, la *Revue Militaire Suisse* et le commandant de l'Ec Mil II, le col J.-P. Gass, avec le soutien du directeur des Ec Mil, le br U.-P. Ramser, ont décidé d'ouvrir certaines conférences aux personnes intéressées (voir l'encadré ci-contre). Inutile de préciser que l'occasion de participer à des

cours de très haute qualité est unique. Il est dès lors indispensable que les officiers intéressés s'inscrivent rapidement. Les thèmes traités par des experts de réputation internationale garantissent une information de première source.

D. R.

Sources principales:

- *Ordonnance sur les écoles militaires du 24 juin 1981 (RS 414.131.1)*.
- *W. Schaufelberger: Der Alte Schweizer und sein Krieg, Zurich, 1948.*
- *B. Poten: Geschichte des Militär-, Erziehungs- und Bildungswesen in der Schweiz, Berlin 1897.*
- *U. Wille: «Die militärwissenschaftliche Abteilung des Polytechnikums», ASMZ, 12/1907.*
- *R. Steiger: «Abteilung für Militärwissenschaften an der ETH Zürich: von der Gründung bis 1975», ASMZ, 12/1978.*
- *R. Steiger: «Die Militärschulen in der Ausbildung der Instruktionsoffiziere», NZZ, 27 juin 1984.*
- *A. Stutz: «Abteilung für Militärwissenschaften an der ETH Zürich: Allgemeine Zielsetzungen für die Zukunft», ASMZ, 1/1979.*